

INTERVENTION AU PREMIER COLLOQUE André CANVEL

« ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE NATURE A L'ECOLE »

Vallon Pont d'Arc, 22 septembre 2015

Table ronde : « APS de nature et valeurs éducatives : quelle formation de l'adulte de demain »

André Canvel, IGEN groupe EPS.

Il est souvent remarquable de noter que les discours accordent spontanément un caractère vertueux aux pratiques sociales en général, sportives en particulier ; comme s'il existait un isomorphisme de connivence entre ce qui oriente et organise le sujet quand il choisit de s'engager dans une situation motrice et les « valeurs » considérées comme appartenant au patrimoine d'une société à un moment donné de son histoire. Cette connivence semble encore plus prononcée quand on évoque les pratiques scolaires supposées cette fois-ci concourir à poursuivre des finalités éducatives elles-mêmes incarnant des valeurs qui se parent alors d'un qualificatif supplémentaire en devenant des « valeurs éducatives » ; laissant le soin aux acteurs de considérer que certaines de nos valeurs ne le seraient pas, sans pour autant les nommer. Je voudrais donc ici discuter devant vous la pertinence sinon la légitimité toute relative de cette conjonction de coordination entre APS de nature ET valeurs éducatives.

Permettez-moi compte tenu des contraintes d'exposé de laisser de côté la seconde partie de l'intitulé qui pourrait également être interrogée en particulier sur le choix d'employer le singulier pour appréhender la question de « *la formation de l'adulte de demain* ». Il me semble que les politiques publiques en matière d'éducation depuis bientôt un demi-siècle prône une conception plurielle et pluraliste de la formation et reconnaît également aisément que l'adulte s'il est singulier dans ses propriétés ; restera fondamentalement divers dans ses expressions.

Deux interrogations doivent être ici appréhendées :

- Les APS de nature disposent-elles de propriétés singulières et si oui lesquelles ?
- Ces propriétés concourent-elles en propre à faire mieux saisir aux enfants et aux adolescents dont nous avons la responsabilité l'exigence requise par certaines valeurs dont il faudra alors en préciser le sens afin de mieux les circonscrire et les appréhender dans le champ institutionnel contraint de l'éducation

Les APS de nature disposent-elles de propriétés singulières et si oui lesquelles ?

Vous avez su au cours des interventions précédentes mettre bien mieux que moi en évidence des propriétés que je vais simplement ici rappeler :

- Il s'agit pour le pratiquant de produire un « déplacement »
- Dans un environnement qui génère de l'incertitude soit
- Par des variables exogènes (le vent, les courants, les détails émergents, ...)
- Par des variables endogènes (c'est-à-dire comme la conséquence directe de l'action engagée)
- Source d'émotions qui peuvent modifier les perceptions de la situation
- Et entamer les capacités d'adaptation et d'ajustement du pratiquant

Il est important de noter ici l'irréductibilité de cet ensemble de propriétés aux autres champs de pratiques physiques et sportives. Je veux dire par là que si certaines de ces propriétés peuvent se retrouver dans un autre champ d'APS, l'ensemble appartient en propre aux APS de nature. Si ce n'était le cas, il faudrait continuer à travailler l'analyse structurale jusqu'à retrouver une nouvelle configuration identitaire. Je ne suis pas spécialiste de ce champ, je laisse donc le soin aux experts d'en discuter.

Mais ce travail est indispensable avant de répondre à la seconde question, car il détermine la nature des contraintes qui s'imposent aux pratiquants qui investissent les APS de nature et ce quel que soit l'enjeu de cet investissement (loisir, compétitif, scolaire, éducatif, ... et ces combinatoires).

De ces contraintes vont émerger des comportements individuels et/ou collectifs qui pourront alors être aménagés, réduits ou amplifiés, simplifiés ou complexifiés, ... afin de les ajuster au mieux aux besoins des individus mais aussi aux enjeux de formation qui sont associés à cette pratique. Pour autant, ces aménagements ne pourront en rien « corrompre » les invariants qui auront été identifiés.

- Ces propriétés concourent-elles en propre à mettre en exergue certaines « valeurs », en général « éducatives » en particulier ?

Je vous ferai grâce d'un rappel des thèses trop vite oubliées d'Olivier Reboul sur l'universalité toute relative de nos valeurs ; simplement rappeler ici la conclusion de son article publié en 1991 dans le numéro 97 de la RFP sous le titre évocateur « Nos valeurs sont-elles universelles ? ». Voilà ce que nous livre l'auteur en conclusion : « *On peut alors résumer d'un mot ce que notre culture comporte d'universel : **la rencontre** ; la possibilité de communiquer* ».

Or cette rencontre dans les APS de nature prend une tonalité particulière qui permet de penser qu'elle permet non pas d'acquérir ou d'enseigner certaines valeurs, car dans les deux cas ce sont des impossibilités qui nous font nous résigner à admettre au risque d'en faire des normes ; mais de les mettre en scène, de les déplier dans un contexte qui peut les rendre plus explicites, plus incarnées, plus souhaitables que d'autres qui pourraient en d'autres circonstances être requises à leur tour.

Il n'est pas certain par exemple que « *la liberté de conscience* » comprise par le législateur comme l'une des valeurs cardinales que l'école a pour mission de faire partager, soit la plus encline à être mise en scène au travers la pratique des APS de nature. De même « *la justice* », valeur fondamentale, ne trouve pas dans la pratique des APS de nature un terrain privilégié pour la mettre en œuvre.

On voit par là qu'il convient de non plus entrevoir les valeurs dans une dimension extensive mais de les discuter dans une dimension compréhensive et problématique. Il convient pour l'animateur, l'enseignant ou l'entraîneur de faire des choix en engageant sa responsabilité professionnelle au service de celles et ceux dont le législateur a confié la charge d'éduquer.

Je propose au débat trois valeurs attachées aux caractéristiques intrinsèques des APS de nature. Ces trois valeurs sont interconnectés et entretiennent entre elles une relation non de réciprocity mais de circularité pour former un système dynamique et unique car propre à ce domaine de pratiques physiques et sportives.

- **La construction d'une éthique de responsabilité** au sens Weberien. En effet pour Weber, le caractère distinctif d'une éthique de responsabilité trouve son expression essentielle dans « *l'attention aux conséquences des moyens utilisés et aux conséquences des actions entreprises* ». « *L'éthique de la responsabilité est extravertie car elle s'intéresse en priorité aux conséquences de l'action de soi et des autres* ». Cette condition prédictive des conséquences à venir de son action prend un caractère aigue et fondamental dans les APS de nature dans la mesure où elle vient discuter la nécessité pour le pratiquant d'envisager le futur à partir d'un présent immédiat et incertain pour prendre une décision.
- **La nécessité d'une confiance** qui s'entend ici comme une condition préalable qui vient compléter la précédente, dans la mesure où elle permet de rendre compte de la façon dont l'individu envisage d'évaluer la part d'incertitude qu'il accepte de tolérer sans pour autant que celle-ci vienne entacher la conscience qu'il a de sa valeur, mais aussi de sa chance. La responsabilité se double ici d'une conscience réifiée du présent et de son potentiel d'avenir. La confiance est un processus qui mêle à la fois une part d'objectivité liée à la connaissance que l'on a de soi mais aussi des autres et des conditions de l'action et une part de subjectivité qui renvoie au sentiment, au ressenti, à l'impossibilité de prétendre maîtriser l'ensemble des conséquences de son action, à l'irréductibilité de cette incertitude. Cet équilibre dynamique prend une tonalité toute particulière dans le domaine des APS de nature compte tenu du fait que la part de subjectivité vient le plus souvent prendre une place très importante dans l'appréhension (dans les deux sens du terme) d'un milieu qui par définition n'est pas stable, mais au contraire soumis en permanence à des aléas. La confiance devient un impératif pour le pratiquant pour lui permettre de combler cette part d'aléatoire qui échappe au déterminisme causaliste de la pensée.
- **L'exigence ultime de l'engagement** qui prend sens dans le fait de rompre son équilibre en acceptant de se déplacer dans un espace-temps qui prend sens au fur et à mesure qu'on progresse à l'intérieur. C'est ce moment si particulier dans les APS de nature où on décide de renoncer à disposer d'un contrôle permanent de son action et sur son action qui implique une acuité du couplage perception – action. L'engagement est une forme de renoncement que le pratiquant va éprouver au moment où il prend la décision de rompre son équilibre et d'entamer un déplacement dans un environnement qui n'a pas délivrer tous les possibles.

Cette démarche n'est pas propre aux APS de nature, elle doit être inscrite dans l'éthique même de responsabilité des personnels en charge d'éduquer les enfants et les adolescents qui elle aussi pourrait embrasser les valeurs cardinales des APS de nature mais dans un ordre différent : engagement – confiance – responsabilité.

Merci de votre attention.